

---

## *Nunavut : rêve ou réalité ?*

---

En 1980, un comité spécial de l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest (T.N.-O.) recommandait « que la présente assemblée se déclare en faveur du principe d'une division majeure des actuels Territoires du Nord-Ouest en deux territoires, l'un oriental et l'autre occidental, sous réserve toutefois que la population puisse, par voie de débat public et de plébiscite, exprimer sa préférence quant à l'établissement d'un ou de deux nouveaux territoires ». Deux ans plus tard, un plébiscite a été tenu sur la question suivante : « Croyez-vous que les Territoires du Nord-Ouest devraient être divisés ? » Environ 56 p. 100 de toutes les personnes qui ont voté étaient alors en faveur d'une telle division. La question a ensuite été renvoyée pour examen à l'Alliance constitutionnelle des Territoires du Nord-Ouest, qui regroupe les deux assemblées constitutionnelles de la région de l'Ouest et du Nunavut.

Le 15 janvier 1987, les deux assemblées constitutionnelles sont parvenues à un accord visant à définir les dispositions territoriales et constitutionnelles sous-jacentes à la division des Territoires du Nord-Ouest entre l'assemblée constitutionnelle de la région de l'Ouest et celle de Nunavut ».

Lors de sa neuvième session, le 12 mars 1987, l'Assemblée législative a approuvé un document intitulé : « Accord portant sur les dispositions territoriales et constitutionnelles sous-jacentes à la division des Territoires du Nord-Ouest entre l'assemblée constitutionnelle de la région de l'Ouest et l'assemblée constitutionnelle de Nunavut ». L'Assemblée législative a également convenu alors de recommander au Commissaire des T.N.-O. qu'un plébiscite soit tenu en mai de la même année sur la question des délimitations territoriales proposées. Par la suite, l'« entente d'Iqaluit » n'a pas été ratifiée, les délimitations territoriales proposées n'ont pas été adoptées et le plébiscite prévu n'a pas eu lieu. Les députés de l'Assemblée législative réunis pour la onzième session ne s'étant pas prononcés sur ces questions, M. Peter Ermerk a présenté une motion visant à obtenir que l'Assemblée se déclare en faveur de la création d'un territoire nunavut. On trouvera ci-dessous une transcription légèrement retouchée du débat qui a eu lieu le 31 octobre 1989.

### **par les députés de l'Assemblée législative des T.N.-O.**

**Peter Ermerk :** Je ne m'étendrai pas sur la question étant donné que la motion qui est proposée est très claire.

J'aimerais cependant que l'on comprenne bien que le gouvernement de Nunavut appartiendra à tout le monde et que, si l'on procède à la création d'un gouvernement à Nunavut, tout le monde conservera la possibilité, s'il le désire, de venir s'établir à Nunavut.

Pour les Inuit, Nunavut représente l'avenir, surtout pour les jeunes. Nous avons voulu créer un territoire Nunavut parce que nous voulions avoir la possibilité de planifier l'avenir de nos

enfants. Je crois que les autres doivent vraiment comprendre que, en tant qu'Inuit, nous ne souhaitons pas la création de deux entités séparées. Nous ne sommes pas séparatistes. Nous ne voulons surtout pas qu'on se méprenne à notre sujet. Nous n'avons jamais été séparatistes dans le passé et nous ne le serons jamais dans l'avenir.

**Titus Allooloo :** Je crois, comme mes collègues, qu'il est temps que nous abordions cette question du territoire nunavut puisque l'Assemblée législative n'a pas pris position à ce sujet depuis les dernières élections. Je crois pour ma part que

Nunavut est un rêve. Un rêve de la population arctique orientale, les Inuit. Un rêve qui est maintenant en voie de se réaliser.

Tout le monde ici sait, et toute la population des Territoires du Nord-Ouest sait que le gouvernement de Nunavut serait un gouvernement près des gens, un gouvernement fondamentalement enraciné dans les valeurs, les traditions et le territoire ancestral nunavut. Le rêve de Nunavut, c'est le rêve de notre population de pouvoir établir l'inuktitut comme langue principale du territoire Nunavut et d'assurer son utilisation dans notre système scolaire. Le rêve de Nunavut, c'est notre rêve de pouvoir nous doter de lois et de politiques qui reflètent vraiment la réalité, les besoins et les aspirations de la population de Nunavut. Nous croyons que c'est à nous qu'il incombe de prendre les décisions qui engagent notre avenir comme il nous incombera à nous, Inuit, d'engager notre avenir par nos revendications territoriales. Toutefois, nous n'avons nullement l'intention de procéder unilatéralement à la mise en place des conditions qui aboutiront à la création de Nunavut. Nous voulons y associer ces amis à nous qui ont prêté leur concours à notre évolution politique. Nous croyons aux vertus de l'association, cette forme de collaboration basée sur le respect mutuel et la coopération entre partenaires et c'est dans la perspective d'une telle association que nous entrevoyons notre avenir.

Je crois que c'est là un rêve que nous aimerions voir se réaliser dans un proche avenir, car le maintien de l'entité territoriale unifiée signifierait le maintien de cette distance trop grande entre le gouvernement et la population inuit ainsi que la perpétuation de cette difficulté qu'éprouvent les représentants de Nunavut à connaître les désirs de leurs commettants, et ce en raison de la situation particulièrement complexe qui caractérise les T.N.-O.

**Ipeelee Kilabuk** : La motion est très claire et très facile à comprendre. La population des T.N.-O. sait à quoi s'en tenir depuis longtemps et, même si elle n'a pas toujours opiné dans le sens de la présente motion, je suis content que, au cours de cette onzième session, l'Assemblée législative ait à se pencher sur la question. Les gens que nous représentons nous ont interrogé au sujet du plébiscite qui a été tenu dans le passé sur la division et je suis persuadé qu'ils seront heureux des résultats auxquels nous serons parvenus si la motion est adoptée.

Mes électeurs opinent dans le sens de cette motion et je fais de même. Mais j'aimerais que vous sachiez pourquoi je me porte personnellement à l'appui de cette motion. Je sais que les T.N.-O. occupent une superficie extrêmement vaste et que les négociateurs ont travaillé très fort pour parvenir à une entente. Je sais que la tâche des représentants gouvernementaux est très difficile et que le siège des bureaux gouvernementaux ne changera pas du jour au lendemain, mais qu'il demeurera dans la capitale encore quelque temps même si Nunavut est prêt à l'accueillir. Mais, cela se fera certainement un jour.

**L'hon. Michael Ballantyne** : Je m'appête moi aussi à appuyer la motion. Mais j'aimerais d'abord dire clairement à l'Assemblée quel est, selon moi, le sens réel de cette motion.

Ma décision de me rallier à la motion présentée est subordonnée à la nécessité que, lors de la création éventuelle des nouveaux territoires de l'Ouest et de Nunavut, certains principes soient respectés. Ces principes sont définis dans l'entente du 15 janvier relative aux conditions sous-jacentes à la division des T.N.-O. entre les assemblées constitutionnelles de l'ouest et de Nunavut, et que nous appelons communément aujourd'hui l'« entente d'Iqaluit ».

Les plus importants de ces principes fondamentaux que nous devons observer sont énoncés à la partie un de l'entente, laquelle porte sur des questions d'ordre général, notamment celle de la délimitation territoriale. Un autre principe qui est important selon moi, et qui est énoncé dans la version abrégée officielle de l'entente d'Iqaluit, vise quant à lui à définir le processus suivant : « Avant que la division devienne réalité, la délimitation territoriale devra avoir été ratifiée par les organisations autochtones concernées et les membres les plus influents des deux assemblées constitutionnelles, et l'Assemblée législative devra avoir approuvé l'entente. Quant à la délimitation territoriale elle-même, elle devra avoir été approuvée par l'ensemble de la population des T.N.-O. par voie de plébiscite et les habitants de chacun des territoires devront avoir ratifié leur nouvelle constitution. Cela se fera par voie de plébiscite, sauf entente particulière à ce sujet. »

Voilà les principes auxquels j'ai adhéré dans le passé et auxquels je demeure fidèle encore aujourd'hui. Au moment où je m'appête à appuyer la motion, il est toutefois une dernière réserve, une seule, que je souhaite formuler : le gouvernement fédéral consentira-t-il à engager dans chacun des deux nouveaux territoires les frais supplémentaires nécessaires à la constitution de chacun d'eux comme entité séparée ?

**Ludy Pudluk** : Je m'intéresse à cette question depuis 1982 et, il y a maintenant sept ans de cela, j'étais en faveur du plébiscite. Jusqu'à ce jour, je n'ai encore entendu aucun habitant de Nunavut se plaindre que cela n'aille pas assez vite ni suggérer qu'il vaudrait mieux tout laisser tomber. Non, je n'ai encore jamais entendu de pareilles observations de la part des gens de Nunavut. Leur intérêt à l'égard de ce projet ne s'est pas démenti jusqu'à aujourd'hui même si tous les obstacles n'ont pas été aplanis en ce qui a trait à la délimitation territoriale. Je suis sûr que cette délimitation territoriale pourra être ratifiée à un moment donné car je sais que les deux parties, soit les gens de Nunavut et ceux de la région de l'Ouest, ont fait de sérieux efforts pour tenter de s'entendre sur une éventuelle ligne de démarcation. Jusqu'à aujourd'hui, nous avons dû nous débattre avec des questions lourdes de conséquences pour nos enfants et nous devons sans doute commencer dès maintenant à concevoir pour eux un avenir qui soit à notre mesure.

Nous n'avons aucune animosité à l'égard des populations qui vivent en deçà de la ligne de végétation arborescente. Toutefois, il existe des différences profondes entre nos cultures et nos modes de vie respectifs et, pour cette raison, nous devons, les uns et les autres, posséder des lois qui nous soient propres. C'est là une vérité qui, grâce aux études qui ont été faites, n'est plus mise en doute aujourd'hui. Nous devons prendre nos dispositions pour assurer l'avenir de nos enfants. Les populations de la Région de l'Ouest doivent en faire autant pour leurs propres descendants.

**Joe Arlooktoo :** Je suis moi aussi en faveur de la motion. Depuis la tenue du dernier plébiscite, en 1982, je ne sais pas combien de gens sont revenus sur leur opinion. Toutefois, lorsque celui-ci a eu lieu, il était évident que la population inuit souhaitait la division et que les électeurs de Baffin South que je représente n'ont pas changé d'idée à ce sujet. J'aimerais, tout en affirmant mon soutien à l'égard de la motion, dire ce que j'en pense afin que les gens que je représente sachent où je me situe réellement. Ainsi, je nourris certaines craintes à l'égard de la division car il y a peu de gens qui savent vraiment ce qu'il en est. Je pense que peu de gens sont conscients de ces choses. Cela me préoccupe, mais pas au point de me saire changer d'opinion après surtout que les membres de l'Assemblée législative eurent exprimé leur appui à la motion en faveur des gens que nous représentons. — Je suis sûr que l'on devra informer la population beaucoup plus au sujet des questions de la division, des revendications territoriales et de l'autonomie gouvernementale. Par conséquent, chacun doit orienter ses efforts dans ce sens et je ne pense pas ici seulement aux membres de l'Assemblée nationale et aux négociateurs. Je pense que tout le monde, moi-même et mes électeurs y compris, doit apporter son appui à cette motion.

Je me contenterai pour terminer de réaffirmer l'appui de la population de Baffin South à l'égard de la question de la division. Je n'ai encore rencontré personne qui s'y oppose, mais il nous reste encore à définir clairement les raisons pour lesquelles nous jugeons que cette division est nécessaire.

**John Ningark :** J'appuie pour ma part la motion sans réserve. Nous sommes la population autochtone des T.N.-O. Jadis, nous n'avions ni papier, ni stylos et nous devions nous débrouiller avec les ressources que nous trouvions sur place. Nous avons appris à nous protéger des animaux et à apprivoiser la nature. Nos ancêtres se déplaçaient en emportant tout juste ce qu'ils pouvaient porter et c'est ainsi que nous nous retrouvons devant vous aujourd'hui. Nos ancêtres ont connu la faim, nombre d'entre eux sont morts sur la banquise et l'hiver a perçu parmi eux un lourd tribut, mais, en dépit de toutes ces conditions difficiles, ils n'ont jamais quitté la terre, ils étaient très patients. Ils ont conservé leur attachement à la terre qui leur a donné asile, si peu clémente fût-elle, et ils ont survécu envers et contre tout. Ils avaient apprivoisé l'océan, la neige et la banquise et, plus tard, lorsque les Européens sont arrivés, les Inuit leur ont enseigné l'art de survivre dans ces conditions

climatiques précaires. Oui, grâce à l'aide des Inuit, les Européens ont appris à faire face à ces conditions extrêmement difficiles. Les gens d'outre-mer sont venus et ont donné à certains des lacs et des rivières des noms anglais ; ils n'ont pas tenu compte du fait que les Inuit étaient venus là avant eux et avaient déjà nommé les lieux. Les Européens sont venus là où nous étions déjà et ont prétendu que, désormais, ces terres étaient à eux. Ils se les sont appropriées et leur ont donné des noms anglais, si bien que, semble-t-il, les Inuit sont aujourd'hui dans la situation de devoir demander qu'on leur rende ces terres ancestrales. Tous les membres de l'Assemblée législative, j'en suis persuadé, ont une connaissance éclairée de ce qu'est un gouvernement autonome et de ce qu'est l'unité. Nous devons aborder la question de l'autonomie gouvernementale en rapport avec ces considérations. Je suis en faveur de la motion.

**Bruce McLaughlin :** Lors des deux sessions précédentes de l'Assemblée, je n'ai pas changé d'opinion en ce qui a trait à la question de la division. En ma qualité d'intervenant dans le domaine récréatif, j'ai, avant de devenir député de l'Assemblée législative, voyagé passablement d'un bout à l'autre des T.N.-O. et, lorsqu'il a été question de division, mon cœur s'opposait à cette perspective. Aussi, au moment du plébiscite, suis-je demeuré fondamentalement neutre et me suis-je abstenu de militer d'un côté ou de l'autre. Je me suis efforcé d'expliquer les tenants et les aboutissants de la question à mes électeurs et, à ce moment-là, la majorité de la population des Territoires était en faveur de la division. J'ai toujours dit que, même si la majorité de la population de la région de l'Ouest s'y opposait et que, par contre, une écrasante majorité — quelque 80 p. 100, par exemple — de la population de l'est était en faveur, je ne m'opposerais certainement pas à la création d'un territoire Nunavut. Toutefois, lorsque vous prenez un territoire et le divisez en deux, vous devez tracer une ligne de démarcation quelque part et les gens de la région de l'Ouest comme ceux de la région de l'est sont inquiets du tracé réel de cette ligne de démarcation.

Cette préoccupation a été portée à mon attention lorsque, en ma qualité de ministre des Services sociaux, je me suis rendu à Kitikmeot pour assister à une réunion d'un comité régional au cours de laquelle certains membres ont posé la question de savoir si Holman Island et, peut-être, Coppermine et Cambridge Bay, allaient être annexés à la région de l'Ouest. Les revendications militantes étaient peu courantes à cette époque, mais on se demandait ce qu'il allait advenir de notre région. Les préoccupations de certains habitants de la Région de l'Ouest ne sont pas strictement d'ordre territorial. Je crois que la question du tracé de la ligne de démarcation est une question importante. Lorsque nous nous sommes constitués partie à l'entente d'Iqaluit, l'une des choses qui étaient convenues était qu'une carte des Territoires sur laquelle serait indiquée la ligne de partage serait reproduite sur le bulletin de vote afin que les gens sachent exactement sur quoi portait le plébiscite.

***Je n'appuierai pas la motion parce que je crois qu'elle n'offre aucune garantie quant à la tenue d'un plébiscite où tout le monde pourra exprimer son avis. Je ne peux pas appuyer la motion parce que celle-ci ne précise nullement où se trouvera la ligne de démarcation entre les nouveaux territoires.***

*Bruce McLaughlin, député*

**Dennis Patterson :** En tant que député de l'Assemblée législative représentant Iqaluit, je suis très heureux de pouvoir vous entretenir de la motion soumise à notre attention. Les électeurs de ma circonscription ont exprimé très clairement leur foi en l'avenir de Nunavut lorsque, en 1982, ils ont répondu à la question du plébiscite : « Croyez-vous que les Territoires du Nord-Ouest devraient être divisés ? » En effet, 72 p. 100 d'entre eux se sont rendus voter et, des votes exprimés, 80 p. 100 étaient en faveur de la division. Il peut être intéressant de savoir que ma circonscription était alors et est toujours constituée en parties relativement égales d'Inuit et de non-Inuit, les premiers étant légèrement plus nombreux.

Le projet de création de Nunavut faisait partie de mon programme électoral lorsque, il y a plus de dix ans, je me suis présenté pour la première fois comme candidat à l'Assemblée législative. Aujourd'hui, je continue de croire à Nunavut. Pour notre peuple, c'est notre façon de vivre, notre façon de penser, notre vision de l'avenir et notre espoir qui sont en cause. Pour nous, Nunavut est notre possibilité d'accéder à un gouvernement autonome, de déterminer notre avenir et d'acquérir un meilleur contrôle sur notre propre destinée.

Nous savons également que Nunavut ne mettra pas fin comme par enchantement à tous nos problèmes et à toutes les difficultés auxquelles nous devons faire face. Le nouveau territoire ne sera pas plus facile à administrer et, sous de nombreux rapports présentera sans doute des défis plus grands encore. Nous savons que nous devons faire face au défi de développer notre économie, laquelle est largement sous-développée comparativement à celle de la région ouest des Territoires. Nos terres et les ressources qu'elles contiennent offrent un grand potentiel et des industries telles que le tourisme, par exemple, pourraient y être développées, mais cela reste à faire. Nous sommes encore dépourvus des infrastructures de base nécessaires et n'avons pas encore en main les leviers essentiels pour assurer le développement de ces ressources. Nous devons également faire face à des coûts prohibitifs en raison tout spécialement de la rigueur du climat. Je n'étais pas conscient que l'établissement de Nunavut entraînerait des dépenses jusqu'à ce que mon collègue de Yellowknife nous entretienne à ce sujet. Toutefois, ne nous

laissons pas décourager par cette question du prix à payer. En effet, s'il est vrai que, comme une étude réalisée en 1982-1983 l'a démontré, l'établissement de Nunavut coûterait quelque 296 millions de dollars (1982-1983), cela, selon mes calculs, ne représenterait pas même, et de loin, 1 p. 100 du budget fédéral actuel. Et si nous évaluions les 108 millions de dollars que, selon mes calculs, coûterait la conversion de cette prévision budgétaire en dollars d'aujourd'hui, en termes de journées de dépenses fédérales, cela représenterait à peine 8 heures d'une seule et même journée. Ce sont là des défis que nous devons relever, mais ils ne sont pas impossibles. Il y a aussi le défi d'établir par voie de négociations territoriales une démarcation qui puisse servir de frontière politique. Or, trois longues années de négociations dans ce domaine n'ont encore rien donné jusqu'à aujourd'hui. Enfin, nous devons faire face au défi de former une bureaucratie qui sera constituée de ressortissants de notre population et non plus de fonctionnaires itinérants venus d'ailleurs.

Mes électeurs commencent à se sentir frustrés. Ils fustigent Yellowknife, dénoncent la centralisation et se plaignent d'être à la merci d'une bureaucratie lointaine et ignorante, mais ils n'ont aucune animosité contre les braves citoyens de Yellowknife, contre les députés de l'Assemblée législative qui font leur travail, ... voire contre les bureaucrates de Yellowknife qui font leur travail ou contre notre gouvernement. Ils ne font que répéter, selon moi, ce qu'en 1981 le comité spécial sur l'unité faisait observer dans son rapport à la présente assemblée : « Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest a été créé et s'est développé sans que les populations autochtones en comprennent entièrement l'objet et y consentent. Or, maintenant qu'ils ont compris, ils refusent de lui apporter un appui sans réserve. La loyauté et l'engagement des administrés, attitudes sur lesquelles repose la stabilité même d'une administration, sont impossibles sans un consentement préalable des intéressés. Un gouvernement qui assoit continuellement son pouvoir sur l'autorité et qui administre dans un climat d'insatisfaction, de dissidence et de tension continues finit par devoir payer la note. » Dans les T.N.-O., nous vivons quotidiennement cet état de choses et je puis vous en parler avec autorité autant que quiconque.

Mes électeurs et, je ne crains pas de le dire, de nombreux habitants de Nunavut, partagent volontiers ce sentiment exprimé un jour, de façon fort éloquente à mon avis, par un de nos anciens collègues, le représentant de Kitikmeot, M. Kane Tologanak. En effet, comme M. Tologanak l'a dit : « Nous n'avons qu'une envie : ramasser nos billes et rentrer chez nous! Nous voulons un gouvernement qui reflétera mieux le caractère unique de la région, la nôtre, qui se distingue non seulement par son climat et son écologie, mais également par l'histoire et la culture propres à ses habitants ». Une fraction de notre population a l'impression que le projet Nunavut a été soit mis en veilleuse, soit relégué aux oubliettes sous la pression

des problèmes courants que pose l'administration de nos vastes territoires.

***Nunavut est fondamental pour nous. Je dirais même qu'il est sacré. Il faut donc que nous travaillions main dans la main pour régler la question de la délimitation territoriale sous-jacente à la définition de nos frontières politiques.***

***Dennis Patterson, député***

**Tony Whitford :** Il y a un an, lorsque mes concitoyens de Yellowknife South m'ont élu, l'une des questions soulevées pendant la campagne électorale a été celle de la division des T.N.-O. Je sais que la motion présentée n'est pas une motion de division, mais une motion visant l'établissement de Nunavut. Le sujet a été débattu lors de réunions et on m'a demandé de dire ce que j'en pensais. La population de Yellowknife South m'a alors fait savoir que, pour le moment, elle n'était pas en faveur de la division des T.N.-O.

Cela ne veut pas dire que je refuse mon appui à la motion, toutefois il s'agit là d'un certain point de vue partagé par des gens qui ne vivent pas dans la région que l'on voudrait appeler Nunavut — la région arctique orientale — un point de vue partagé par des gens qui, peut-être, se rendent rarement dans cette région des T.N.-O. J'ai parcouru le Nord et j'ai pu observer les diverses caractéristiques culturelles et linguistiques ainsi que la façon de vivre particulières aux populations qui y habitent et, lorsque je les compare à celles des habitants de la région de l'Ouest, et que je constate jusqu'à quel point celles-ci ont, au fil des années, tendu à s'homogénéiser, j'admire la détermination de la population de la région arctique orientale à vouloir maintenir ses traditions, sa culture, sa langue et les moeurs qui la caractérisent. Et les habitants de Yellowknife South sont les premiers à s'en réjouir, sauf qu'ils trouvent que le moment n'est pas encore propice pour une division. Peut-être celui-ci ne le sera-t-il pas avant un, cinq ou dix ans, mais sûrement un jour.

Peut-être que ce qui doit retenir notre attention, encore que je sois en faveur de la motion et que, vraisemblablement, j'appuierai son adoption, c'est le risque, que personnellement je crains, que, par la suite, la motion soit abusivement interprétée comme un feu vert à la division. Si je pouvais obtenir quelque assurance que la division ne serait pas perçue comme l'étape immédiate à franchir sur la route de l'établissement du territoire nunavut, je me rallierais beaucoup plus volontiers à la motion.

Pour le moment, je ne veux pas que cette frontière inter-territoriale soit délimitée, ni savoir ce qu'il adviendra de Beaufort, avant que nous ne soyons fixés sur un bon nombre de questions, car s'il se trouvait que nous continuions à

dépendre d'Ottawa pour la majeure partie de notre financement et que nous dussions dorénavant faire deux parts de tous les fonds reçus, nous nous retrouverions les uns et les autres non pas plus riches, mais plus pauvres qu'avant.

Si nous faisons le bilan de la motion, nous devons porter à l'actif le fait que celle-ci obligera le présent gouvernement à reconnaître le caractère unique et légitime de la langue, des traditions et des aspirations des Inuit et à prendre certaines dispositions en vue de les préserver et de leur permettre de s'épanouir.

Nous devons cependant porter au passif de celle-ci le fait que cela coûtera cher. Nous ne connaissons pas encore tous les faits. En tout cas, moi je ne les connais pas et je suis persuadé qu'il en va de même pour mes concitoyens de Yellowknife South. Un autre élément négatif réside dans le fait que la motion aura pour effet d'affaiblir la situation des populations autochtones (Métis et Dénés) de la région occidentale et dans saire une minorité ; c'est là une chose que je préférerais ne pas voir advenir tant et aussi longtemps que ceux-ci n'auront pas acquis quelque assurance que leur mode de vie, leurs moeurs et leur langue seront reconnus.

Si je me rallie au désir de la population arctique orientale de voir la création d'un territoire Nunavut, c'est seulement parce que j'ai l'assurance, le désir, le souhait, voire l'espoir que l'on ne se lancera pas précipitamment dans un processus de division avant que tous les tenants et aboutissants de la question ne soient dûment connus.

**John Pollard :** Je me propose d'appuyer la motion. On ne peut nier que la population arctique orientale souhaite depuis longtemps posséder son propre territoire et vivre dans ses terres et je considère ce désir comme légitime. La question a été débattue dans ma circonscription lors de la campagne électorale de 1987 et j'ai affirmé à ce moment-là que si la population arctique orientale souhaitait, grâce à une division territoriale, pouvoir se doter d'un territoire bien à elle, je ne pourrais pas faire autrement que de lui apporter mon appui. Je crois qu'il n'y aurait aucun sens à vouloir les retenir par la force.

Les deux principaux problèmes auxquels la population des Territoires du Nord-Ouest doit faire face pour le moment sont la résolution des revendications territoriales dans les régions tant occidentale qu'orientale. Je suis de ceux auxquels il tarde que ces revendications soient résolues, car c'est des solutions apportées à ces problèmes que naîtra la situation constitutionnelle qui, finalement, conditionnera la future division des Territoires du Nord-Ouest. Je me dois donc de dire que, en apportant mon appui à la motion, je suis conscient qu'un certain nombre de choses devront être accomplies dans les prochains mois si nous voulons que la situation évolue rapidement dans le sens souhaité. Je désire également réitérer mon appui indéfectible à l'égard des aspirations de la population arctique orientale. 